Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201719-20251219-ST19122025102-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	25	2	1	26

DATE DE LA CONVOCATION
12 décembre 2025
DATE D'AFFICHAGE
12 décembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, et le dix-neuf décembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, A. JOUAN, N. OGER, J.-R. BANNIER, K. JOUAN, Y. AUFFRET, I. LE GUILLOUX, R. GAREL, G. BIDAN, J.-P. FONTAINE, J.-M. OGER, M. CARREE, F. LE PENVEN-HERARD, H. BELOEIL, S. ROUAULT, S. ROOS, B. CORGNET, M. BRESSET, M. VISDELOUP, J. HAMON, M. LEBAS, D. LE TURDU, H. LE PAJOLEC, M.-P. MEGRET, M. TOUBOULIC.*

Absent(e)s excusé(e)s : *Y. JEGLOT, J.-J. BRIENT.*

Pouvoirs : *J.-J. BRIENT à M. VISDELOUP.*

Secrétaire de séance : *G. BIDAN.*

DELIBERATION N° 2025-102

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

❶ Suite au départ en retraite au 1er janvier 2026 du responsable opérationnel des services techniques et afin d'optimiser le fonctionnement du service technique, la municipalité a travaillé sur une nouvelle organisation et propose le recrutement d'un agent de catégorie B à temps complet pour occuper les fonctions de responsable du centre technique municipal. La nomination sera effective au 1er mars 2026.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur cette nouvelle organisation lors de la réunion du 17 décembre 2025.

Afin d'élargir le recrutement à plusieurs grades, il convient d'ouvrir le poste aux grades suivants :
- Technicien (35h00)
- Technicien principal de 2e classe (35h00)
- Technicien principal de 1ère classe (35h00).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

❷ Compte tenu de la nouvelle organisation et du départ en retraite de l'agent, il conviendra de supprimer au 1er mars 2026 le poste de responsable opérationnel des services techniques correspondant au grade d'agent de maîtrise principal.

Le Comité Social Territorial sera sollicité pour émettre un avis sur cette suppression d'emploi lors de la réunion du 17 décembre 2025.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Vincent ALLENO,
Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 17 décembre 2025,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste de :
- Technicien (35h00)
- Technicien principal de 2e classe (35h00)
- Technicien principal de 1ère classe (35h00).

DECIDE de supprimer le poste de responsable opérationnel des services techniques correspondant au grade d'agent de maîtrise principal, au 1er mars 2026.

DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

La Secrétaire de séance,
Ginette BIDAN,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL CÔTES-D'ARMOR